



Colloque

« L'égalité femmes-hommes, 10 ans après la loi Vallaud -Belkacem du 4 août 2014 »

Université de Toulouse Capitole

29 novembre 2024

« Les progrès de la parité, vus depuis le territoire d'Occitanie »

L'égalité, ce n'est pas de l'assistanat, c'est de la solidarité.

Et la parité (autrement dit « *l'égale représentation des femmes et des hommes dans les fonctions et les mandats* ») ce n'est pas l'égalité. C'est un instrument pour accéder à la réalisation de l'égalité.

La parité n'est pas, comme on l'a quelquefois entendu une « *invention de quelques militantes politiques pour se faire élire* », mais bien un texte réglementaire pour faire évoluer rapidement et de manière irréversible l'accès des femmes au plus haut niveau du partage du pouvoir, parce que « *la loi libère* » ! Parce qu'elle est égale pour tous.

Je voudrais remercier ici l'**Université de Toulouse Capitole** de m'offrir l'opportunité de régler quelques vieilles horloges ; tout en saluant la justesse de ce Colloque à l'initiative de mon «vieil » ami, **Sébastien Denaja**.

Je voudrais aussi, puisque l'occasion m'en est donnée, applaudir le magnifique équipage qu'il format avec **Mme la Ministre Najat Vallaud -Belkacem**, tant pour la « *fabrication de ce texte* » comme cela a été dit ce matin, que pour la promulgation un 4 août, du projet de loi auquel il m'a fait en son temps l'honneur d'associer l'Observatoire régional de la parité.

D'abord l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, c'est quioi ?

C'est un outil de réflexion et un levier d'action. Il poursuit une action engagée en 2000 en Languedoc -Roussillon, et ouverte en 2016 à l'ensemble de la Région Occitanie et, par son extension en Midi-Pyrénées.

Cette action est fondée sur un constat : les femmes sont encore sous représentées dans les lieux de pouvoir, tant politiques qu'économiques. Elle s'appuie sur une conviction : de nouvelles avancées peuvent être réalisées. Elle se manifeste par un engagement : œuvrer collectivement pour que progressent la perception des inégalités et leur effacement progressif par des lois, actuelles et futures.

Organe d'analyse de la place des femmes dans les lieux de pouvoir à partir d'études, lieu d'échanges entre responsables économiques et associatifs, élu.es politiques et expert.es, nous sommes aussi une plateforme d'élaboration de propositions y compris sur le plan législatif. Pourvu qu'on accepte de nous entendre !

L'Observatoire intervient en réalisant et en publiant des rapports, en participant au débat public sur la « parité », en organisant des rencontres de réflexion - notamment franco-allemandes pour se frotter à d'autres expériences -, et en contribuant à l'élaboration des lois lors d'auditions à la demande du législateur. Cet outil de réflexion qui trouve sa source dans une quadruple démarche, intellectuelle, militante, politique, européenne est ainsi un levier d'action.

Ceci étant, il m'est demandé de vous parler des « progrès de la parité, vus du territoire d'Occitanie ».

Je vous propose deux infographies et une photo (voir annexes)

1) 1ere infographie : La synthèse de la parité en Occitanie

C'est un état des lieux des « Femmes élues en Occitanie », scrupuleusement établi pour chaque scrutin à partir des résultats sortis des urnes (situation présentée : juillet 2024) - nos sources sont le Répertoire national des élus (REN) régulièrement publié par le Ministère de l'intérieur - :

- Au Parlement,
- Au Conseil régional et au Conseil économique, social et environnemental (CESER Occitanie) – un amendement proposé à la Commission des lois en 2013/2014, a permis d'introduire une contrainte paritaire dans un Assemblée qui y avait jusqu'alors échappée,
- Dans les 13 Conseils départementaux d'Occitanie,
- Dans l'ensemble des 4 454 communes d'Occitanie,
- Dans l'ensemble des 161 Assemblées intercommunales.

Globalement, la situation en Occitanie est peu ou prou comparable à la situation nationale, avec cependant, deux faiblesses (dans les Conseils municipaux et les Assemblées intercommunales), deux points forts (dans les Conseils départementaux et à l'Assemblée nationale) et une particularité incarnée par **Carole Delga**, Présidente de l'Assemblée des Régions de France, et l'une des cinq seules femmes à la tête de 18 Conseils régionaux où l'on reste encore bien loin de la parité.

L'hypocrisie est grande puisque les femmes y sont quasiment à parité depuis 2004. Ainsi, sauf en Région Occitanie, en Ile de France, en Bourgogne-Franche Comté, en Pays de la Loire et à la Réunion, elles peinent encore à briser le **plafond de verre** qu'elles rencontrent en politique même au sein des partis qui se disent le plus ouverts à l'égalité femmes-hommes.

1. Deux faiblesses : dans les Conseils municipaux et les Assemblées Intercommunales

- Conseils municipaux : en Occitanie, les femmes sont bien représentées parmi les conseillères (7 points au-dessus de la moyenne nationale) et les postes de 2^e rang (adjointes : près du double en Occitanie qu'en France), mais restent très minoritaires aux postes clefs avec 19% de femmes maires.

Après le scrutin municipal des 15 mars et 28 juin 2020, l'Observatoire avait analysé le poids des femmes maires dans les 4 454 communes de la Région. L'Association avait voulu aussi savoir dans quels types de communes elles avaient été élues.

Près de 850 d'entre elles avaient alors accédé en Occitanie à ce poste de Rang 1, celui de maire, accusant une progression de leur représentation à peine supérieure à 3% depuis le précédent renouvellement de 2014 : nous n'avions pas manqué de souligner qu'à ce rythme-là, **il faudrait 6 ou 7 mandats pour arriver à la parité**, soit plus de 36 ans, **tout type de commune confondu**, soit à l'horizon des années 2060.

Nous avons aussi passé au crible la population de ces 850 municipalités afin d'établir si un lien de causalité existait entre la taille des communes et la féminisation de leur direction. Le constat était sans appel : plus on s'éloignait des petites communes, plus il y avait **du pouvoir, de l'influence et des ressources**, moins on rencontrait de femmes maires : en Occitanie, **82% d'entre elles étaient élues dans des communes de moins de 1000 habitants**.

A mi-mandat (2020/2026) l'Observatoire a voulu savoir où on en était.

En près de 3 ans, **127 communes avaient changé de maire**, et ce renouvellement a bénéficié du simple au double à 42 femmes et 85 hommes : **34 d'entre elles siègent au Rang 1 dans des communes de moins de 1000 habitants**, dont un quart dans des plus petites de ces municipalités allant de 8 à 13 habitants.

A un détail près, à mi-mandat, la proportion des femmes maires reste encore cantonnée aux petites communes. Et, toujours à mi-mandat, la tendance qui nous avait permis d'affirmer qu'à l'issue du scrutin de 2020 que **« les hommes laissent la place aux femmes dans les petites communes sans moyen »** perdurait, puisqu'elles sont aujourd'hui encore bien largement au-dessus des trois quarts (80%) dans ce cas.

Enfin, on peut s'interroger sur **les incidences néfastes dans les Intercommunalités** ou le droit d'usage perdue d'envoyer les maires des communes d'Occitanie (78% d'hommes) y siéger en priorité : la situation (autour de 7% de présidentes), est pire en Occitanie que dans la France entière.

2. Deux points forts : dans les Conseils départementaux et à l'Assemblée nationale

- Conseils départementaux : en 2020, 5 des 13 Conseils départementaux d'Occitanie sont présidés par une femme (Ariège, Aude, Gard, Lozère,

Pyrénées-Orientales). Le poids des présidentes de Départements en Occitanie (38,5 %) représente plus du double que celui de la France entière.

- Assemblée nationale : entre le 24 juin et le 8 juillet 2024, l'Observatoire a réalisé 3 études sur la place des femmes aux **élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet 2024** dans les 49 circonscriptions de notre Région.

Avant d'évaluer la proportion des femmes élues, nous avons étudié quelle place elles occupaient dans les **candidatures au 1^{er} et au 2^e tour** ; ceci dans les 5 formations politiques identifiées par le Ministère de l'intérieur :

1. Majorité présidentielle, Renaissance, Horizon, Modem ;
2. Bloc de gauche (Nouveau front populaire ; Parti socialiste ariégeois, Europe Ecologie les Verts) ;
3. Rassemblement national ;
4. Les Républicains
5. Lutte ouvrière.

Globalement, **l'Occitanie, en progression par rapport à 2022 dénombreait 45% de candidates au premier tour**, 4 points au-dessus de la moyenne France entière (41%) ; le record des candidatures féminines revenait sans surprise à Lutte ouvrière (57%) ; les Républicains chutaient à moins d'un quart.

Au 2^e tour, la Région se stabilisait au niveau des 45 % déjà obtenus le 30 juin ; en progression par rapport aux élections de 2017 et 2022. L'analyse comparative de la part des femmes et des hommes qui passaient le filtre du 1^{er} tour devait permettre d'identifier les **départements qui leur étaient le plus favorables** (Ariège -50%- ; Pyrénées-Orientales -66, 67%- ; Tarn et Garonne - 100% -). L'Aveyron (12, 50%) suivi de près de l'Aude et du Tarn (16, 67%) faisaient figure de mauvais élève en aggravant la rareté de leurs postulantes au premier tour d'une **stratégie de positionnement de leurs candidates dans des circonscriptions** où elles auraient de minces de chance de l'emporter.

Notre troisième étude a porté sur les femmes élues à l'Assemblée nationale le 7 juillet 2024.

- 2) 2^{eme} infographie : Part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945 (voir annexe)

En France, **la parité est en recul**. Aux élections de juin 2017 et juin 2022, les femmes représentaient près de 38% des députés, en progression constante depuis la première application de la loi sur la parité du 6 juin 2000.

Elles revenaient de loin : **aux élections générales de mars 1993**, c'est-à-dire 50 ans après la Libération – et l'acquisition de la citoyenneté des femmes, désormais électrices et éligibles - , dont nous célébrons encore cette année les 80 ans, les femmes apparaissaient toujours **comme des intruses à la Représentation nationale** (l'Assemblée élue cette année-là dénombreait en 1993, 6,7% de femmes députées).

Entre 1997 et 2002, la parité a davantage progressé sous l'effet de l'application par le Parti Socialiste, **d'un quota intra partisan de 30 % de femmes candidates** dans des

circonscriptions dites « **réservées** » (+ 4,85%), qu'entre 2002 et 2007, première élection à l'Assemblée nationale régie par la loi sur la parité du 6 juin 2000 (+ 1,39%).

Ce qui prouve que la seule volonté politique prime sur les effets d'une loi à caractère incitatif, interprétatif. C'est la philosophie en Allemagne où les partis refusent un recours à la loi. Le succès est mitigé.

Cette tendance à la baisse se confirme aussi en Occitanie : **de 42,9% de femmes députées en 2022**, on chute aujourd'hui à **39 % d'élues**. Cependant, l'Occitanie résiste encore puisqu'elle élit **un pourcentage de députées supérieur de près de trois points à celui de la France entière**. Elle confirme son avance de 2017.

On peut alors se demander, **si les partis et groupements politiques y auraient été plus vertueux ?** Ou bien s'ils auraient été influencés par **un fait unique en France** : la présence, sur un **territoire régional**, de femmes à la tête de cinq (Ariège, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales) des treize départements d'une Région, l'Occitanie, elle-même dirigée par une présidente, **Carole Delga ?**

Je dirais cependant pour conclure que rien n'est jamais acquis.

Le pack des femmes de commandement d'Occitanie s'effrite, et le Conseil départemental de la Lozère nous a montré cet été le bien mauvais exemple. Ainsi, elles ne sont plus que 4 au lieu de 5 à la tête des 13 départements, et ceci, à la suite des législatives anticipées.

Ce qui prouve qu'en période de crise ce sont les femmes qui les premières payent la note et cela est dû à **une loi Constitutionnelle** qui ne « *garanti* » pas la parité mais se borne à la « *favoriser* ».

Alors, à législature historique, j'appelle à un acte historique débouchant sur une modification radicale de la loi sur « *l'égalité représentation des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* », telle qu'inscrite à **l'article 1^{er} de la Constitution**.

Ce pourrait être l'un des actes fondateurs d'une Assemblée nationale qui réponde à la revendication de **Simone Veil** :

« Ma revendication en tant que femme c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin ».

Comme sur Le Rang 1 de cette photo (voir annexe) de Midi-libre des « *Premières Assises du droit de la mer et des solidarités* » portées par le Parlement de la mer d'Occitanie et l'ONG de secours SOS MEDITERRANEE qui se sont déroulées le 17 octobre à Montpellier.

Toulouse, 29 novembre 2024

Geneviève Tapié